



VERSATIS™ SLIM 300 Extra

## Guide d'utilisation



Thomson Telecom

Services commerciaux et marketing :

www.telephonedemaison.fr

Siège social : 46, quai Alphonse Le Gallo  
92100 Boulogne Billancourt - France

Société par Actions Simplifiée au capital de 130 037 460 € -  
390 546 059 RCS Nanterre

© Thomson Telecom 2008 - Reproduction interdite  
Le constructeur se réserve le droit de modifier les caractéristiques de ses produits en vue d'y apporter des améliorations techniques ou de respecter de nouvelles réglementations.  
ALCATEL et VERSATIS sont des marques déposées.  
Le logo et le nom d'Alcatel sont des marques enregistrées d'Alcatel, utilisées sous licence par Thomson Telecom.

Ref. : XX XXXX 13/02/08

VERSATIS Slim 300 Extra est un équipement adapté à la norme DECT™. Il est destiné à recevoir et émettre des communications téléphoniques. VERSATIS Slim 300 Extra est le combiné supplémentaire du VERSATIS Slim 300 et du VERSATIS Slim voice, qui doit être raccordé au réseau de télécommunications français.

Pour connaître l'essentiel de votre VERSATIS Slim 300 Extra, nous vous recommandons de lire attentivement ce guide et avant utilisation, les consignes de sécurité. Nous vous invitons également à communiquer et partager les avertissements détaillés dans ce guide avec l'ensemble de votre famille et notamment vos enfants.

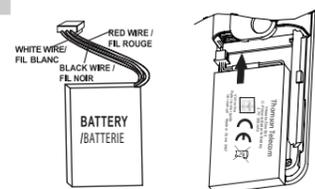
Il est rappelé aux parents et aux personnes en charge de jeunes enfants, qu'ils doivent veiller d'une façon générale à ce que les enfants ne portent pas à la bouche des objets métalliques, des pièces ou éléments plastiques, hors ceux à usage alimentaire.

## 1 PREMIÈRE UTILISATION

### 1.1 MISE EN SERVICE

#### Du combiné :

- Ouvrir la trappe arrière du combiné en faisant glisser le cache batterie.
- Insérer le connecteur batterie dans le logement prévu, puis installer le pack batterie dans la trappe (selon le schéma ci-joint).



**!** Utiliser uniquement un pack batterie rechargeable de caractéristiques identiques à celui fourni avec le produit.  
L'utilisation d'un pack batterie non rechargeable ou non conforme aux modèles préconisés risque d'endommager votre produit et est dangereuse pour la santé des personnes.  
Le pack batterie peut se fendre ou couler s'il est mal inséré, ouvert ou exposé à la chaleur.  
Ne pas jeter le pack batterie dans un feu : risque d'explosion.

#### Du chargeur (chargeur avec un seul connecteur) :

- Brancher le bloc secteur dans la prise murale et poser le combiné sur le chargeur.

Avant la première utilisation, nous vous conseillons de laisser le combiné en charge sur la base pendant 24 heures, afin d'optimiser les performances et la durée de vie des batteries.

Lorsque les batteries sont complètement déchargées, il se peut que l'écran du combiné ne s'allume qu'après quelques minutes.

### 1.2 ASSOCIER VOTRE VERSATIS SLIM 300 EXTRA À LA BASE PRINCIPALE DU VERSATIS SLIM 300 ET DU VERSATIS SLIM VOICE

#### Sur la base :

- Appuyer sur la touche jusqu'à ce que le voyant bleu ( ) de la base clignote.
  - ▶ Votre téléphone VERSATIS Slim 300 ou VERSATIS Slim voice est prêt pour l'association d'un nouveau combiné. Cette opération doit s'effectuer pendant les 90 secondes qui suivent l'appui sur la touche .

#### Sur le combiné :

- Entrer dans le menu en appuyant sur la touche .
- Sélectionner **REG. AVANCES** à l'aide des touches de navigation et valider avec .
- Sélectionner **ASSOCIER** à l'aide des touches de navigation et valider avec .
- Entrer le code confidentiel de la base (par défaut, 0000) et valider avec .
  - ▶ L'afficheur indique **ATTENTE**, puis le combiné s'associe automatiquement.
- Si le combiné ne localise pas la base, il reviendra à son état initial après 2 minutes. Essayez de nouveau en vous assurant que l'environnement ne présente pas d'interférences.

Lorsqu'un combiné est associé à une base, celle-ci lui attribue automatiquement un numéro, affiché à droite de l'écran. Ce numéro est à utiliser pour les appels internes.

**Nota :** Pour arrêter le processus d'association, retirer le pack batterie.

Pour de plus amples informations concernant les touches, l'association de combiné, les conseils de sécurité etc, référez-vous à la notice du VERSATIS Slim 300 (ou VERSATIS Slim voice), disponible soit sur demande, soit sur notre site "[www.telephonedemaison.fr](http://www.telephonedemaison.fr)".

## 2. GARANTIE

VERSATIS Slim 300 Extra est un équipement agréé conformément à la réglementation européenne, attesté par le marquage CE.

Vous bénéficiez d'une garantie légale sur ce produit et pour toute information relative à cette garantie, veuillez vous adresser à votre revendeur.

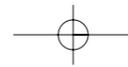
Indépendamment de la garantie légale dont les produits bénéficient, le revendeur garantit la conformité des produits à leurs spécifications techniques pendant une durée de douze (12) mois, pièces et main-d'œuvre, à compter de la date figurant sur la preuve d'achat du produit. Il vous appartient donc de conserver votre facture ou votre ticket de caisse précisant la date d'achat du produit et le nom du revendeur. Néanmoins, si la garantie légale en vigueur dans votre pays excède douze (12) mois, la garantie légale est alors seule applicable. La pièce ou le produit non conforme sera réparé ou remplacé sans frais, par une pièce ou un produit identique ou au moins équivalent en termes de fonctionnalité et de performance. Si la réparation ou le remplacement s'avérait impossibles, le produit vous serait remboursé ou échangé par un produit équivalent.

Le produit ou la pièce de rechange, qui peuvent être neufs ou reconditionnés, sont garantis soit pour une période de trois mois à compter de la réparation, soit jusqu'à la fin de la période de garantie initiale si cette dernière est supérieure à trois mois étant précisé que toute période d'immobilisation d'au moins sept (7) jours s'ajoutera à la durée de garantie qui restait à courir. Toute pièce ou produit renvoyé et remplacé devient la propriété du constructeur.

Toutefois, la présente garantie est exclue dans les cas suivants :

- une installation ou une utilisation non conforme aux instructions figurant dans ce guide ;
- un mauvais branchement ou une utilisation anormale du produit, notamment avec des accessoires non prévus à cet effet ;
- une usure normale ;
- le non-respect des normes techniques et de sécurité en vigueur dans la zone géographique d'utilisation ;
- produits ayant subi un choc ou une chute ;
- produits détériorés par la foudre, une surtension électrique, une source de chaleur ou ses rayonnements, un dégât des eaux, l'exposition à des conditions d'humidité excessive, ou toute autre cause extérieure au produit ;
- un entretien défectueux, une négligence ;
- une intervention, une modification ou une réparation effectuée par une personne non agréée par le constructeur ou le revendeur.

Cette garantie n'est pas exclusive de l'application de la garantie légale du pays dans lequel vous avez effectué l'achat ; c'est-à-dire pour la France, cette garantie légale s'applique vis-à-vis de votre vendeur dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du code civil.



Par ailleurs, en France, les règles suivantes s'appliquent au vendeur :

"Article. L. 211-4 du code de la consommation : Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité ;

Article L. 211-5 du code de la consommation : Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant ; - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2. Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté ;

Article L. 211-12 du code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ;

Article 1641 du code civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ;

Article 1648 du code civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur, dans un bref délai, suivant la nature des vices rédhibitoires, et l'usage du lieu où la vente a été faite."

SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS LEGALES, TOUTES GARANTIES AUTRES QUE CELLES DECRITES AUX PRESENTES SONT EXPRESSEMENT EXCLUES.

### 3. SÉCURITÉ

En cas de danger, l'adaptateur secteur sert de dispositif de sectionnement de l'alimentation 230 V. Il doit donc être installé, par précaution, près de l'appareil et être facilement accessible. Pour couper le dispositif de la source d'alimentation primaire, l'adaptateur secteur doit être débranché de la prise 230 V AC / 50 Hz.

En cas de défaillance de l'adaptateur secteur, ce dernier doit être remplacé par un modèle identique.

En l'absence d'alimentation secteur ou en cas de coupure secteur, les postes utilisant des combinés sans fil ne sont plus fonctionnels.

Vous ne pourrez pas passer ou recevoir des appels en cas d'urgence.

Pour cette raison, il est recommandé d'utiliser en complément un poste téléphonique conventionnel ne nécessitant pas de courant secteur.

**! Ne pas utiliser votre poste téléphonique pour signaler une fuite de gaz à proximité de cette fuite.**

En cas d'orage, il est préconisé de ne pas utiliser cet appareil.

Ne tentez pas d'ouvrir les piles ou batteries qui contiennent des substances chimiques. En cas de suintement ou de coulure, empêchez tout contact avec la peau et les muqueuses (les yeux, la bouche, le nez). Le cas échéant, rincez la partie atteinte pendant une vingtaine de minutes à l'eau courante et consultez d'urgence un médecin. Nettoyez le téléphone à l'aide d'un papier absorbant ou d'un chiffon sec et contactez votre revendeur pour changer votre pack batterie.

Par la présente Thomson Telecom déclare que le **VERSATIS Slim 300 Extra** est conforme aux exigences essentielles et aux autres dispositions pertinentes de la directive 1999/5/CE.



### 4. ENVIRONNEMENT



Ce symbole signifie que votre appareil électronique hors d'usage doit être collecté séparément et non jeté avec les déchets ménagers. Dans ce but, l'Union Européenne a institué un système de collecte et de recyclage spécifique dont les producteurs ont la responsabilité.

Cet appareil a été conçu et fabriqué avec des matériaux et des composants de haute qualité pouvant être recyclés et réutilisés. Les appareils électriques et électroniques sont susceptibles de contenir des éléments qui, bien qu'indispensables au bon fonctionnement du système, peuvent s'avérer dangereux pour la santé et l'environnement s'ils sont manipulés ou éliminés de manière incorrecte. Par conséquent, veuillez ne pas jeter votre appareil usagé avec les ordures ménagères.

Si vous êtes propriétaire de l'appareil, vous devez le déposer au point de collecte local approprié ou le remettre à votre vendeur contre l'achat d'un appareil neuf.

- Si vous êtes un utilisateur professionnel, référez-vous aux instructions de votre fournisseur.

- Si l'appareil vous est loué ou remis en dépôt, contactez votre fournisseur de service.

**Aidez-nous à préserver l'environnement dans lequel nous vivons !**

Les piles ou batteries usagées de votre téléphone (s'il en est équipé) doivent être éliminées conformément à la réglementation en vigueur sur la protection de l'environnement. Veuillez vous conformer aux réglementations locales. Vous devez rapporter vos piles ou batteries à votre revendeur ou les déposer dans un centre de récupération prévu à cet effet.

